

Arrêté du ministre de la justice du 28 décembre 2018, portant délégation de signature.

Le ministre de la justice,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice et des droits de l'Homme, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-395 du 23 avril 2018, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales du ministère de la justice,

Vu le décret Présidentiel n° 2018-125 du 14 novembre 2018, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du 7 avril 2017, chargeant Monsieur Zied Khedhir, administrateur en chef, des fonctions de directeur régional de la direction régionale du ministère de la justice à Gafsa.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, il est accordé à Monsieur Zied Khedhir, directeur régional de la direction régionale du ministère de la justice à Gafsa, une délégation de signature de tous les documents se rapportant à ses fonctions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 14 novembre 2018 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 décembre 2018.

Le ministre de la justice
Mohamed Karim Jammoussi

MINISTERE DES FINANCES

Décret gouvernemental n° 2018-1064 du 28 décembre 2018, relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n° 2018 -56 du 27 décembre 2018, portant loi de finances pour l'année 2019.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des finances,

Vu la loi n° 67 -53 du 8 décembre 1967, portant loi organique du budget et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment son article 31,

Vu la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, portant promulgation du code de la comptabilité publique et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018, portant loi de finances pour l'année 2019,

Vu le décret n° 99-529 du 8 mars 1999, fixant la nomenclature des dépenses du budget de l'Etat, tel que modifiée par le décret n° 2012-3407 du 31 décembre 2012.

Vu l'avis du tribunal administratif.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Les crédits afférents aux dépenses du titre I du budget de l'Etat pour l'année 2019 sont répartis par parties et articles conformément au tableau «A» annexé au présent décret gouvernemental.

Art. 2 - Les crédits d'engagement et les crédits de paiement afférents aux dépenses du titre II du budget de l'Etat pour l'année 2019 sont répartis par parties et articles conformément aux tableaux "B" et "C" annexés au présent décret gouvernemental.

Les crédits inscrits au tableau "C" ont un caractère évaluatif.

Art. 3 - Les chefs d'administrations et les ordonnateurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 28 décembre 2018.

Le Chef du Gouvernement
Youssef Chahed

Pour Contresigning
Le ministre des finances
Mouhamed Ridha
Chalghoum

**TABLEAU "A " DEPENSES DU TITRE I
POUR L'ANNEE 2019**

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE PREMIER: ASSEMBLÉE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>27 211 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	14 832 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	12 139 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	240 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 582 000</u>
	02.200	Dépenses spéciales de Souveraineté	980 000
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	2 602 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>1 130 000</u>
	03.302	Interventions dans le domaine social	260 000
	03.305	Interventions dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	22 000
	03.307	Contribution aux organismes internationaux	848 000
		TOTAL DU CHAPITRE 1 =	31 923 000
		CHAPITRE 2 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>96 409 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	2 750 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	92 901 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	365 000
	01.124	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	53 000
	01.125	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	340 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>18 927 000</u>
	02.200	Dépenses spéciales de Souveraineté	7 110 000
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	11 211 000
	02.224	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	449 000
	02.225	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	157 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>2 353 000</u>
	03.300	Transferts	167 500
	03.301	Interventions à caractère général	1 205 000
	03.302	Interventions dans le domaine social	926 500
	03.324	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention	51 000
	03.325	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention	3 000
		TOTAL DU CHAPITRE 2 =	117 689 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 3 : PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>131 215 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	69 613 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	408 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	61 194 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>16 497 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	8 525 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	7 344 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	628 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>32 499 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	29 051 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	3 073 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	375 000
TOTAL DU CHAPITRE 3 =			180 211 000
CHAPITRE 4 : MINISTERE DE L'INTERIEUR			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>2 637 512 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	2 439 343 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	764 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	181 405 000
	01.139	Rémunération du Personnel exerçant à l'étranger par programme	16 000 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>211 000 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	189 311 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	12 800 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	7 489 000
	02.239	Frais de fonctionnement des services à l'étranger par programme	1 400 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>30 240 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	28 413 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	1 759 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	68 000
TOTAL DU CHAPITRE 4 =			2 878 752 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 5 : MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>47 681 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	23 924 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	2 242 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	21 515 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>8 778 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	6 100 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	750 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 928 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>503 849 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	503 157 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	155 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	537 000
		TOTAL DU CHAPITRE 5 =	560 308 000
		CHAPITRE 6 : MINISTERE DE LA JUSTICE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>514 250 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	512 993 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 257 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>60 255 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	21 410 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	38 845 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>11 155 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	10 348 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	807 000
		TOTAL DU CHAPITRE 6 =	585 660 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 7 : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>151 163 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	14 148 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	15 000
	01.139	Rémunération du Personnel exerçant à l'étranger par programme	137 000 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>58 576 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	6 476 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	100 000
	02.239	Frais de fonctionnement des services à l'étranger par programme	52 000 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>35 045 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	34 645 000
	03.339	Interventions des services à l'étranger par programme	400 000
		TOTAL DU CHAPITRE 7 =	244 784 000
		CHAPITRE 8 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>2 020 778 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	2 014 039 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 800 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	4 939 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>268 968 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	241 623 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	7 700 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	19 645 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>30 945 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	30 787 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	70 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	88 000
		TOTAL DU CHAPITRE 8 =	2 320 691 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 9: MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>93 004 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	92 984 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	20 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>16 940 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	16 695 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	245 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>9 903 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	9 883 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	20 000
TOTAL DU CHAPITRE 9 =			119 847 000
CHAPITRE 10: MINISTERE DES FINANCES			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>656 121 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	655 981 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	140 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>41 617 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	40 175 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 442 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>6 591 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	6 591 000
TOTAL DU CHAPITRE 10 =			704 329 000
CHAPITRE 11: MINISTERE DU DOMAINE DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>46 196 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	46 196 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 757 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	3 757 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>833 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	833 000
TOTAL DU CHAPITRE 11 =			50 786 000
CHAPITRE 12 : MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>60 237 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	9 504 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	50 733 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>9 494 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	2 455 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	7 039 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>1 563 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	414 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	1 149 000
TOTAL DU CHAPITRE 12 =			71 294 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 13: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>571 123 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	517 694 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	4 282 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	49 147 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>31 944 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	6 055 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	22 302 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	3 587 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>16 863 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	16 115 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	583 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	165 000
		TOTAL DU CHAPITRE 13 =	619 930 000
		CHAPITRE 14: MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	
		1- Industrie	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>16 944 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	6 977 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	9 967 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>2 200 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	1 632 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	568 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>727 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	727 000
		SOUS TOTAL 1 =	19 871 000
		2- Energie, mines et énergies renouvelables	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>14 157 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	3 302 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	10 855 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 120 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	1 576 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 544 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>2 100 284 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	2 100 123 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	161 000
		SOUS TOTAL 2 =	2 117 561 000
		TOTAL DU CHAPITRE 14 =	2 137 432 000

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 15: MINISTERE DU COMMERCE			
01		Rémunérations Publiques	37 870 000
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	29 221 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 649 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	7 000 000
02		Moyens des Services	6 925 000
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	5 171 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	520 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 234 000
03		Interventions Publiques	1 881 242 000
	03.336	Dépenses des interventions par programme	1 881 222 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	20 000
TOTAL DU CHAPITRE 15 =			1 926 037 000
CHAPITRE 16: MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE			
01		Rémunérations Publiques	14 987 000
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	14 197 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	790 000
02		Moyens des Services	3 110 000
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	1 559 700
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 550 300
03		Interventions Publiques	3 018 000
	03.336	Dépenses des interventions par programme	1 748 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	1 270 000
TOTAL DU CHAPITRE 16 =			21 115 000
CHAPITRE 17: MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT			
01		Rémunérations Publiques	55 694 000
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	2 146 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 925 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	51 623 000
02		Moyens des Services	10 356 000
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	600 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	700 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	9 056 000
03		Interventions Publiques	368 000
	03.336	Dépenses des interventions par programme	210 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	158 000
TOTAL DU CHAPITRE 17 =			66 418 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 18 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>97 846 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	94 917 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	2 662 000
	01.139	Rémunération du Personnel exerçant à l'étranger par programme	267 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>53 681 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	53 347 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	310 000
	02.239	Frais de fonctionnement des services à l'étranger par programme	24 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>2 521 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	2 471 000
	03.337	Subventions aux établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	50 000
		TOTAL DU CHAPITRE 18 =	154 048 000
		CHAPITRE 19: MINISTERE DU TRANSPORT	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>17 843 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	13 300 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	4 543 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 039 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	2 376 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	663 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>450 823 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	450 823 000
		TOTAL DU CHAPITRE 19 =	471 705 000
		CHAPITRE 20: MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>161 701 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	146 234 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	2 617 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	12 850 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>16 453 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	2 315 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	5 722 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	8 416 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>54 992 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	23 303 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	13 467 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	18 222 000
		TOTAL DU CHAPITRE 20 =	233 146 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits	
01		CHAPITRE 21: MINISTERE DES AFFAIRES DE LA JEUNESSE ET DU SPORT		
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>503 503 000</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	494 260 000	
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 343 000	
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	7 900 000	
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>15 271 000</u>	
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	4 227 000	
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	9 794 000	
03		<u>Moyens des Services</u>		
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 250 000	
		<u>Interventions Publiques</u>	<u>41 390 000</u>	
	03.336	Dépenses des interventions par programme	35 911 000	
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	5 329 000	
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	150 000	
		TOTAL CHAPITRE 21 =	560 164 000	
01		CHAPITRE 22: MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE , DE L'ENFANCE ET DES SENIORS		
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>109 495 000</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	108 116 000	
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	97 000	
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 282 000	
	02		<u>Moyens des Services</u>	<u>7 854 000</u>
		02.236	Dépenses des moyens des services par programme	1 349 000
		02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	6 260 000
		02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	245 000
	03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>21 303 000</u>
03.336		Dépenses des interventions par programme	17 443 000	
03.337		Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	3 860 000	
		TOTAL DU CHAPITRE 22 =	138 652 000	

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 23: MINISTERE DE LA SANTE			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>1 647 753 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	1 580 691 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	11 475 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	55 587 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>130 000 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	7 315 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	114 015 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	8 670 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>6 565 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	6 045 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	520 000
TOTAL DU CHAPITRE 23 =			1 784 318 000
CHAPITRE 24: MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>181 764 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	164 770 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	994 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	16 000 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>14 000 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	7 000 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	4 640 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	2 360 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>1 192 003 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	1 189 050 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	2 313 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	640 000
TOTAL DU CHAPITRE 24 =			1 387 767 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 25: MINISTERE DE L'EDUCATION			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>5 093 905 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	5 088 605 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	5 300 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>113 749 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	15 568 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	96 842 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 339 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>66 090 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	12 502 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	53 541 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	47 000
TOTAL DU CHAPITRE 25 =			5 273 744 000
CHAPITRE 26: MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>1 162 958 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	1 115 077 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	27 675 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	17 786 000
	01.139	Rémunération du personnel exerçant à l'étranger par programme	2 420 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>88 024 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	6 400 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	77 307 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	4 097 000
	02.239	Frais de fonctionnement des services à l'étranger par programme	220 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>244 902 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	220 477 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	23 765 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	630 000
	03.339	Interventions des services à l'étranger par programme	30 000
TOTAL DU CHAPITRE 26 =			1 495 884 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 27: MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>330 928 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	14 723 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	316 205 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>27 183 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	3 421 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	23 762 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>2 143 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	360 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	1 783 000
		TOTAL DU CHAPITRE 27 =	360 254 000
		CHAPITRE 28: LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>2 500 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	1 620 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	630 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	250 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 000 000</u>
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	3 000 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>300 000</u>
	03.302	Interventions dans le domaine social	30 000
	03.319	Interventions diverses	270 000
		TOTAL DU CHAPITRE 28 =	5 800 000
		CHAPITRE 29 : LE TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>1 652 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	1 012 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	340 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	300 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>700 000</u>
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	700 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>30 000</u>
	03.302	Interventions dans le domaine social	15 000
	03.307	Contribution aux organismes internationaux	15 000
		TOTAL DU CHAPITRE 29 =	2 382 000

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 30 : INSTANCE SUPERIEURE INDEPENDANTE POUR LES ELECTIONS	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>11 600 000</u>
	01.125	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	11 600 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>5 000 000</u>
	02.225	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	5 000 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>60 330 000</u>
	03.325	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention	60 330 000
		TOTAL DU CHAPITRE 30 =	<u>76 930 000</u>
		CHAPITRE 31 : DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	
04		<u>Dépenses de Gestion Imprévues</u>	<u>493 800 000</u>
	04.400	Dépenses imprévues et non réparties de gestion	493 800 000
		TOTAL DU CHAPITRE 31 =	<u>493 800 000</u>
		CHAPITRE 32 : DETTE PUBLIQUE	
05		<u>Intérêts de la Dette Publique</u>	<u>3 137 000 000</u>
	05.500	Intérêts de la dette intérieure	1 598 000 000
	05.501	Intérêts de la dette extérieure	1 539 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 32 =	<u>3 137 000 000</u>
		TOTAL GENERAL =	<u>28 212 800 000</u>

TITRE II
TABLEAU "B ":
Crédits d'engagement et crédits de paiement pour l'année 2019

(En Dinars)					
N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
06		CHAPITRE PREMIER : ASSEMBLEE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE			
		Investissements directs	<u>2 500 000</u>	<u>1 500 000</u>	
	06.603	- Bâtiments administratifs	1 390 000	600 000	
	06.604	- Equipements administratifs	760 000	650 000	
	06.605	- Programmes informatiques	350 000	250 000	
		TOTAL DU CHAPITRE 1 =	2 500 000	1 500 000	
06		CHAPITRE 2: PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE			
		Investissements directs	<u>6 568 000</u>	<u>5 780 000</u>	
	06.603	- Bâtiments administratifs	1 400 000	1 150 000	
	06.604	- Equipements administratifs	2 555 000	2 435 000	
	06.605	- Programmes informatiques	163 000	163 000	
07	06.610	- Résidences présidentielles	2 450 000	2 032 000	
		Financement public	<u>520 000</u>	<u>520 000</u>	
	07.800	- Investissements dans le domaine de l'administration générale	520 000	520 000	
		TOTAL DU CHAPITRE 2 =	7 088 000	6 300 000	
06		CHAPITRE 3: PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT			
		Investissements directs	<u>3 057 000</u>	<u>3 272 000</u>	
	06.603	- Bâtiments administratifs	800 000	570 000	
	06.604	- Equipements administratifs	1 645 000	1 645 000	
	06.605	- Programmes informatiques	177 000	177 000	
	06.606	- Formation	20 000	325 000	
	06.613	- Dépenses des corps constitutionnels	315 000	355 000	
	06.614	- Études, ouvrages et archives	100 000	200 000	
	07		Financement public	<u>4 364 000</u>	<u>4 428 000</u>
		07.800	- Investissements dans le domaine de l'administration générale	170 000	170 000
		07.803	- Investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation	70 000	70 000
07.805		- Investissements dans le domaine de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	3 499 000	3 563 000	
07.807	- Subventions d'investissement au profit des institutions constitutionnelles	625 000	625 000		
		TOTAL DU CHAPITRE 3=	7 421 000	7 700 000	
06		CHAPITRE 4: MINISTERE DE L'INTERIEUR			
		Investissements directs	<u>290 970 000</u>	<u>173 475 000</u>	
	06.601	- Acquisition de terrains	319 000	786 000	
	06.602	- Acquisition de Bâtiments	2 441 000	3 083 000	
	06.603	- Bâtiments administratifs	6 950 000	3 671 000	
	06.604	- Equipements administratifs	33 500 000	10 830 000	
	06.605	- Programmes informatiques		16 000 000	
	06.606	- Formation	12 310 000	10 957 000	
	06.607	- Dépenses d'insertion et de publication	20 000	20 000	
	06.631	- Infrastructure de la sûreté intérieure	75 380 000	67 650 000	
	06.632	- Equipement de la sûreté intérieure	151 950 000	52 378 000	
	06.633	- Construction et aménagement des sièges de l'administration régionale	5 500 000	5 500 000	
	06.634	- Equipement de l'administration régionale	2 600 000	2 600 000	
	07		Financement public	<u>45 350 000</u>	<u>30 525 000</u>
		07.800	- Investissements dans le domaine de l'administration générale	44 350 000	29 525 000
		07.811	- Interventions dans le domaine social	1 000 000	1 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 4 =	336 320 000	204 000 000	

(En Dinars)

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
		CHAPITRE 5 : MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT		
06		Investissements directs	4 410 000	4 590 000
	06.604	- Equipements administratifs	300 000	300 000
	06.605	- Programmes informatiques	1 800 000	810 000
07	06.706	- Environnement	2 310 000	3 480 000
		Financement public	477 565 000	317 710 000
	07.800	- Investissements dans le domaine de l'administration générale	2 000 000	1 500 000
	07.802	- Investissements dans le domaine des services et de l'infrastructure	192 265 000	125 210 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	183 300 000	127 000 000
	07.823	- Equilibre financier	100 000 000	64 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 5 =	481 975 000	322 300 000
		CHAPITRE 6: MINISTERE DE LA JUSTICE		
06		Investissements directs	178 412 000	69 550 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	13 075 000	4 750 000
	06.604	- Equipements administratifs	1 903 000	2 203 000
	06.605	- Programmes informatiques	3 800 000	3 600 000
	06.606	- Formation	10 637 000	2 237 000
	06.608	- Dépenses diverses	4 000 000	2 000 000
	06.638	- Construction et aménagement des justices cantonales	11 165 000	7 930 000
	06.639	- Construction et aménagement des tribunaux de première instance	43 445 000	8 530 000
	06.640	- Construction et aménagement des cours d'appel et de cassation	13 288 000	5 200 000
	06.641	- Equipement des juridictions	799 000	1 000 000
	06.642	- Projet de réhabilitation sociale	76 300 000	31 400 000
	06.672	- Affaires foncières		700 000
07		Financement public	450 000	450 000
	07.811	- Interventions dans le domaine social	450 000	450 000
		TOTAL DU CHAPITRE 6 =	178 862 000	70 000 000
		CHAPITRE 7: MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES		
06		Investissements directs	10 740 000	7 500 000
	06.603	- Bâtiments Administratifs	750 000	740 000
	06.604	- Equipements administratifs	370 000	90 000
	06.605	- Programmes informatiques	420 000	420 000
	06.606	- Formation		150 000
	06.645	- Construction des postes diplomatiques à l'étranger		1 000 000
	06.646	- Aménagement des postes diplomatiques à l'étranger	8 100 000	4 000 000
	06.647	- Equipement des postes diplomatiques à l'étranger	1 100 000	1 100 000
		TOTAL DU CHAPITRE 7 =	10 740 000	7 500 000
		CHAPITRE 8: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE		
06		Investissements directs	282 600 000	579 327 000
	06.601	- Acquisition de terrains		1 000 000
	06.604	- Equipements administratifs	1 800 000	1 200 000
	06.605	- Programmes informatiques		6 500 000
	06.606	- Formation	800 000	800 000
	06.608	- Dépenses diverses		1 500 000
	06.650	- Infrastructure militaire		63 343 000
	06.651	- Equipements militaires	280 000 000	504 984 000
07		Financement public	20 650 000	20 673 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	6 800 000	6 823 000
	07.811	- Interventions dans le domaine social	13 850 000	13 850 000
		TOTAL DU CHAPITRE 8 =	303 250 000	600 000 000

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
		CHAPITRE 9 : MINISTERE DES AFFAIRES RELEGIEUSES		
06		Investissements directs	2 750 000	2 000 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	1 050 000	300 000
	06.604	- Equipements administratifs	80 000	80 000
	06.605	- Programmes informatiques	70 000	70 000
	06.656	- Projets et programmes des affaires religieuses	1 550 000	1 550 000
		TOTAL DU CHAPITRE 9 =	2 750 000	2 000 000
		CHAPITRE 10 : MINISTERE DES FINANCES		
06		Investissements directs	62 451 000	48 000 000
	06.600	- Etudes générales		77 000
	06.601	- Acquisition de terrains	1 654 000	153 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	2 000 000	3 635 000
	06.604	- Equipements administratifs	790 000	640 000
	06.605	- Programmes informatiques	1 762 000	1 762 000
	06.606	- Formation	9 806 000	4 635 000
	06.663	- Construction et aménagement des recettes et des bureaux de contrôle	11 734 000	9 853 000
	06.665	- Construction et aménagement des postes et locaux pour les services des douanes	920 000	9 160 000
	06.666	- Equipement des services des douanes	33 785 000	18 085 000
07		Financement public	52 000 000	62 000 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	50 000 000	60 000 000
	07.811	- Interventions dans le domaine social	2 000 000	2 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 10 =	114 451 000	110 000 000
		CHAPITRE 11: MINISTERE DU DOMAINE DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES		
06		Investissements directs	3 813 000	3 000 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	1 700 000	1 150 000
	06.604	- Equipements administratifs	265 000	215 000
	06.605	- Programmes informatiques	358 000	195 000
	06.671	- Domaine privé de l'Etat	640 000	590 000
	06.672	- Affaires foncières	850 000	850 000
		TOTAL DU CHAPITRE 11 =	3 813 000	3 000 000
		CHAPITRE 12 : MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE		
		1 - Coopération Internationale		
07		Financement public	9 426 000	6 902 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	4 394 000	1 870 000
	07.821	- Participations	5 032 000	5 032 000
		SOUS TOTAL 1=	9 426 000	6 902 000
06		2-Developpement		
		Investissements directs	470 000	8 048 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	190 000	90 000
	06.604	- Equipements administratifs	210 000	110 000
	06.605	- Programmes informatiques	70 000	30 000
	06.608	- Dépenses diverses		7 818 000
07		Financement public	741 034 000	673 050 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	503 323 000	435 339 000
	07.811	- Interventions dans le domaine social	235 711 000	235 711 000
	07.812	-Interventions dans le domaine de l'éducation et de la formation	2 000 000	2 000 000
		SOUS TOTAL 2=	741 504 000	681 098 000
		TOTAL DU CHAPITRE 12 =	750 930 000	688 000 000

(En Dinars)

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
		CHAPITRE 13 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE		
		1 - Administrations Techniques		
		<u>Investissements directs</u>	<u>168 866 000</u>	<u>97 100 000</u>
06	06.603	- Bâtiments administratifs	400 000	600 000
	06.604	- Equipements administratifs	530 000	180 000
	06.605	- Programmes informatiques	700 000	450 000
	06.606	- Formation	5 930 000	3 800 000
	06.607	- Dépenses d'insertion et de publication	40 000	40 000
	06.608	- Dépenses diverses	4 400 000	1 500 000
	06.675	- Forêts	1 100 000	750 000
	06.676	- Conservation des eaux et du sol	10 400 000	4 250 000
	06.677	- Barrages et ouvrages hydrauliques	100 350 000	43 000 000
	06.678	- Ressources hydrauliques souterraines	1 100 000	300 000
	06.679	- Périmètres irrigués	21 386 000	11 300 000
	06.680	- Recherches et études agricoles	7 510 000	7 530 000
	06.681	- Eau potable	3 000 000	3 000 000
	06.682	- Vulgarisation et encadrement agricole	3 325 000	2 930 000
	06.683	- Pêche	2 175 000	17 000 000
	06.684	- Projets agricoles intégrés	6 520 000	470 000
07		<u>Financement public</u>	<u>324 018 000</u>	<u>319 517 000</u>
	07.801	- Investissements dans le domaine de l'agriculture et de la pêche	13 096 000	9 295 000
	07.804	- Investissements dans le domaine de Recherche	1 400 000	1 400 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	263 822 000	263 822 000
	07.811	- Interventions dans le domaine social	45 700 000	45 000 000
		SOUS TOTAL 1 =	492 884 000	416 617 000
		2 - Commissariats Régionaux du Développement Agricole		
		<u>Investissements directs</u>	<u>287 965 000</u>	<u>227 846 000</u>
06	06.603	- Bâtiments administratifs	2 116 000	2 161 000
	06.604	- Equipements administratifs	2 859 000	2 369 000
	06.605	- Programmes informatiques	339 000	339 000
	06.607	- Dépenses d'insertion et de publication	125 000	125 000
	06.608	- Dépenses diverses	1 500 000	
	06.675	- Forêts	62 385 000	55 900 000
	06.676	- Conservation des eaux et du sol	55 110 000	49 226 000
	06.678	- Ressources hydrauliques souterraines	1 995 000	2 026 000
	06.679	- Périmètres irrigués	104 352 000	77 404 000
	06.680	- Recherches et études agricoles	582 000	1 382 000
	06.681	- Eau potable	15 944 000	10 395 000
	06.682	- Vulgarisation et encadrement agricole	18 195 000	18 195 000
	06.683	- Pêche	133 000	133 000
	06.684	- Projets agricoles intégrés	22 330 000	8 191 000
		SOUS TOTAL 2 =	287 965 000	227 846 000
		TOTAL DU CHAPITRE 13 =	780 849 000	644 463 000
		CHAPITRE 14: MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		
		1- Industrie		
		<u>Investissements directs</u>	<u>530 000</u>	<u>9 467 000</u>
06	06.604	- Equipements administratifs	270 000	270 000
	06.605	- Programmes informatiques	230 000	180 000
	06.608	- Dépenses diverses	30 000	15 000
	06.618	- Recherches scientifiques générales		8 502 000
	06.619	- Promotion des recherches de développement et de la technologie		500 000
07		<u>Financement public</u>	<u>45 878 000</u>	<u>90 533 000</u>
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	45 878 000	90 533 000
		SOUS TOTAL 1 =	46 408 000	100 000 000

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
06		2- Energies, mines et énergies renouvelables		
		<u>Investissements directs</u>	<u>380 000</u>	<u>1 075 000</u>
	06.600	- Etudes générales		795 000
	06.604	- Equipements administratifs	140 000	140 000
	06.605	- Programmes informatiques	195 000	125 000
	06.608	- Dépenses diverses	45 000	15 000
07		<u>Financement public</u>	<u>2 500 000</u>	<u>2 925 000</u>
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	2 500 000	2 925 000
		SOUS TOTAL 2 =	2 880 000	4 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 14 =	49 288 000	104 000 000
CHAPITRE 15: MINISTERE DU COMMERCE				
06		<u>Investissements directs</u>	<u>3 011 000</u>	<u>1 560 000</u>
	06.600	- Etudes générales	245 000	424 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	2 310 000	680 000
	06.604	- Equipements administratifs	260 000	260 000
	06.605	- Programmes informatiques	186 000	186 000
	06.608	- Dépenses diverses	10 000	10 000
07		<u>Financement public</u>	<u>7 130 000</u>	<u>14 125 000</u>
	07.802	- Investissements dans le domaine des services et de l'infrastructure		6 995 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	7 130 000	7 130 000
		TOTAL DU CHAPITRE 15 =	10 141 000	15 685 000
CHAPITRE 16: MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE				
06		<u>Investissements directs</u>	<u>7 600 000</u>	<u>5 100 000</u>
	06.603	- Bâtiments administratifs	4 246 000	1 246 000
	06.604	- Equipements administratifs	499 000	499 000
	06.605	- Programmes informatiques	155 000	255 000
	06.606	- Formation	2 650 000	2 650 000
	06.628	- Programmes communs d'informatique	50 000	450 000
		TOTAL DU CHAPITRE 16 =	7 600 000	5 100 000
CHAPITRE 17: MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT				
06		<u>Investissements directs</u>	<u>300 000</u>	<u>300 000</u>
	06.604	- Equipements administratifs	10 000	10 000
	06.605	- Programmes informatiques	10 000	10 000
	06.606	- Formation	80 000	80 000
	06.718	- Aménagement de l'environnement touristique	200 000	200 000
	07		<u>Financement public</u>	<u>59 700 000</u>
07.802		- Investissements dans le domaine des services et de l'infrastructure	420 000	420 000
07.803		- Investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation	600 000	600 000
07.810		- Interventions dans le domaine économique	58 649 000	58 649 000
07.820		- Remboursement d'emprunts	31 000	31 000
		TOTAL DU CHAPITRE 17 =	60 000 000	60 000 000

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
		CHAPITRE 18 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
06		<u>Investissements directs</u>	<u>1 012 410 000</u>	<u>513 300 000</u>
	06.600	- Etudes générales		100 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	2 760 000	1 513 000
	06.604	- Equipements administratifs	1 437 000	1 437 000
	06.605	- Programmes informatiques	500 000	500 000
	06.607	- Dépenses d'insertion et de publication	200 000	200 000
	06.608	- Dépenses diverses	1 350 000	1 440 000
	06.694	- Routes et ponts	850 511 000	350 000 000
	06.696	- Ouvrages maritimes	7 842 000	5 500 000
	06.698	- Protection des villes contre les inondations	53 400 000	42 000 000
	06.699	- Aménagement urbain	4 150 000	2 500 000
	06.700	- Urbanisme	4 360 000	27 610 000
	06.701	- Habitat	84 000 000	80 000 000
	06.707	- Aménagement du territoire	1 900 000	500 000
07		<u>Financement public</u>	<u>101 700 000</u>	<u>101 700 000</u>
	07.821	- Participations	100 000 000	100 000 000
	07.822	- Prêts	1 700 000	1 700 000
		TOTAL DU CHAPITRE 18 =	1 114 110 000	615 000 000
		CHAPITRE 19 : MINISTERE DU TRANSPORT		
06		<u>Investissements directs</u>	<u>810 000</u>	<u>1 590 000</u>
	06.600	- Etudes générales		730 000
	06.603	- Bâtiments administratifs		550 000
	06.604	- Equipements administratifs	210 000	190 000
	06.605	- Programmes informatiques	200 000	100 000
	06.608	- Dépenses diverses		20 000
	06.712	- Transport terrestre	400 000	
07		<u>Financement public</u>	<u>314 649 000</u>	<u>146 660 000</u>
	07.802	- Investissements dans le domaine des services et de l'infrastructure	251 049 000	103 060 000
	07.820	- Remboursement d'emprunts	63 600 000	43 600 000
		TOTAL DU CHAPITRE 19=	315 459 000	148 250 000
		CHAPITRE 20: MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES		
06		<u>Investissements directs</u>	<u>51 075 000</u>	<u>42 790 000</u>
	06.600	- Etudes générales	50 000	250 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	1 110 000	1 690 000
	06.604	- Equipements administratifs	320 000	320 000
	06.605	- Programmes informatiques	200 000	200 000
	06.606	- Formation	1 780 000	930 000
	06.728	- Centres culturels	20 780 000	19 850 000
	06.729	- Lecture publique	12 495 000	8 600 000
	06.730	- Les arts	12 590 000	9 300 000
	06.731	- Archéologie et muséographie	1 750 000	1 650 000
07		<u>Financement public</u>	<u>17 710 000</u>	<u>17 210 000</u>
	07.805	- Investissements dans le domaine de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	17 710 000	17 210 000
		TOTAL DU CHAPITRE 20 =	68 785 000	60 000 000

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
		CHAPITRE 21: MINISTERE DES AFFAIRES DE LA JEUNESSE ET DU SPORT		
		<u>1-Sport</u>		
		<u>Investissements directs</u>	<u>39 900 000</u>	<u>41 000 000</u>
06	06.603	- Bâtiments administratifs	1 320 000	2 400 000
	06.604	- Equipements administratifs	800 000	200 000
	06.605	- Programmes informatiques	280 000	100 000
	06.606	- Formation	3 100 000	4 400 000
	06.608	- Dépenses diverses	300 000	300 000
	06.737	- Construction et aménagement de l'infrastructure sportive	34 100 000	29 200 000
	06.738	- Equipement de jeunesse et des sports		4 400 000
07		<u>Financement public</u>	<u>4 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
	07.805	- Investissements dans le domaine de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	4 000 000	4 000 000
		SOUS TOTAL 1 =	43 900 000	45 000 000
		<u>2 - Jeunesse</u>		
		<u>Investissements directs</u>	<u>21 100 000</u>	<u>20 000 000</u>
06	06.719	- Programme de divertissement	3 500 000	2 500 000
	06.735	- Construction et aménagement des centres des jeunes	15 200 000	14 200 000
	06.740	- Equipements de jeunesse et des sports	2 400 000	3 300 000
		SOUS TOTAL 2 =	21 100 000	20 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 21 =	65 000 000	65 000 000
		CHAPITRE 22: MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE , DE L'ENFANCE ET DES SENIORS		
		<u>1 - Femme</u>		
		<u>Investissements directs</u>	<u>18 190 000</u>	<u>12 636 000</u>
06	06.604	- Equipements administratifs		54 000
	06.608	- Dépenses diverses	100 000	2 235 000
	06.625	- Promotion de la femme et de la famille	15 630 000	8 293 000
	06.756	- Promotion sociale	2 460 000	2 054 000
07		<u>Financement public</u>	<u>384 000</u>	<u>364 000</u>
	07.811	- Interventions dans le domaine social	384 000	364 000
		SOUS TOTAL 1 =	18 574 000	13 000 000
		<u>2 - Enfance</u>		
		<u>Investissements directs</u>	<u>20 467 000</u>	<u>17 000 000</u>
06	06.603	- Bâtiments administratifs	5 060 000	950 000
	06.604	- Equipements administratifs	870 000	300 000
	06.605	- Programmes informatiques	445 000	396 000
	06.606	- Formation	1 070 000	150 000
	06.608	- Dépenses diverses	2 000 000	3 046 000
	06.736	- Construction et aménagement des centres de l'enfance	8 822 000	10 378 000
	06.739	- Equipements des établissements de l'enfance	2 200 000	1 780 000
		SOUS TOTAL 2 =	20 467 000	17 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 22 =	39 041 000	30 000 000

(En Dinars)

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
		CHAPITRE 23 : MINISTERE DE LA SANTE		
		<u>1 - Administration Centrale</u>		
		<u>Investissements directs</u>	<u>315 815 000</u>	<u>226 105 000</u>
06	06.601	- Acquisition de terrains	3 000 000	2 300 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	800 000	1 700 000
	06.604	- Equipements administratifs	1 500 000	900 000
	06.605	- Programmes informatiques	33 300 000	3 900 000
	06.606	- Formation		650 000
	06.607	- Dépenses d'insertion et de publication	100 000	100 000
	06.608	- Dépenses diverses	42 000 000	41 900 000
	06.744	- Médecine préventive	60 565 000	50 835 000
	06.745	- Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire universitaire	7 500 000	5 950 000
	06.746	- Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire régionale	39 800 000	31 200 000
	06.747	- Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire locale et de base	12 050 000	20 250 000
	06.748	- Maintenance et rénovation de l'infrastructure sanitaire	9 200 000	9 050 000
	06.749	- Equipement de l'infrastructure sanitaire	105 000 000	55 120 000
	06.750	- Maintenance des équipements de l'infrastructure sanitaire	1 000 000	2 250 000
07		<u>Financement public</u>	<u>17 870 000</u>	<u>20 605 000</u>
	07.806	- Investissements dans le domaine social	6 750 000	4 825 000
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	4 120 000	2 780 000
	07.811	- Interventions dans le domaine social	7 000 000	13 000 000
		SOUS TOTAL 1 =	333 685 000	246 710 000
		<u>2 - Etablissements Hospitaliers</u>		
		<u>Investissements directs</u>	<u>30 050 000</u>	<u>20 190 000</u>
06	06.745	- Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire universitaire	17 050 000	12 250 000
	06.749	- Equipement de l'infrastructure sanitaire	8 000 000	6 700 000
	06.750	- Maintenance des équipements de l'infrastructure sanitaire	5 000 000	1 240 000
		SOUS TOTAL 2 =	30 050 000	20 190 000
		TOTAL DU CHAPITRE 23=	363 735 000	266 900 000
		CHAPITRE 24 : MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES		
		<u>Investissements directs</u>	<u>30 780 000</u>	<u>12 300 000</u>
06	06.603	- Bâtiments administratifs	4 090 000	2 590 000
	06.604	- Equipements administratifs	1 240 000	1 240 000
	06.605	- Programmes informatiques	400 000	400 000
	06.606	- Formation	17 150 000	2 940 000
	06.755	- Prévention sociale	950 000	800 000
	06.756	- Promotion sociale	6 950 000	4 330 000
07		<u>Financement public</u>	<u>32 700 000</u>	<u>32 700 000</u>
	07.810	- Interventions dans le domaine économique	32 000 000	32 000 000
	07.811	- Interventions dans le domaine social	700 000	700 000
		TOTAL DU CHAPITRE 24=	63 480 000	45 000 000

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
CHAPITRE 25: MINISTERE DE L'EDUCATION				
06	1 - Services Centraux			
	Investissements directs		129 373 000	113 598 000
	06.600	- Etudes générales	350 000	245 000
	06.601	- Acquisition de terrains	5 350 000	1 600 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	9 357 000	6 845 000
	06.604	- Equipements administratifs	1 777 000	2 010 000
	06.605	- Programmes informatiques	1 550 000	1 805 000
	06.606	- Formation		300 000
	06.608	- Dépenses diverses	57 033 000	60 989 000
	06.761	- Construction et extension des écoles primaires	1 511 000	1 300 000
	06.762	- Aménagement des écoles primaires	2 831 000	2 050 000
	06.763	- Construction et extension des écoles préparatoires	7 633 000	8 137 000
	06.765	- Construction et extension des lycées	12 376 000	9 350 000
	06.766	- Aménagement des lycées		200 000
06.768	- Equipements éducatifs	26 815 000	16 367 000	
07	06.771	- Projets et programmes éducatifs communs	2 790 000	2 400 000
	Financement public		370 000	370 000
07.803	- Investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation	370 000	370 000	
SOUS TOTAL 1 =			129 743 000	113 968 000
2 - Commissariats Régionaux de l'Education				
06	Investissements directs		82 661 000	151 332 000
	06.761	- Construction et extension des écoles primaires	10 760 000	6 946 000
	06.762	- Aménagement des écoles primaires	18 692 000	26 610 000
	06.763	- Construction et extension des écoles préparatoires	2 875 000	8 997 000
	06.764	- Aménagement des écoles préparatoires	15 292 000	40 026 000
	06.765	- Construction et extension des lycées	2 520 000	11 175 000
	06.766	- Aménagement des lycées	14 543 000	29 322 000
	06.767	- Construction et aménagement des internats et des réfectoires	5 210 000	18 200 000
	06.768	- Equipements éducatifs	12 769 000	10 056 000
	SOUS TOTAL 2 =			82 661 000
TOTAL DU CHAPITRE 25=			212 404 000	265 300 000
CHAPITRE 26: MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE				
06	1- Services Centraux			
	Investissements directs		45 634 000	50 460 000
	06.600	- Etudes générales		50 000
	06.601	- Acquisition de terrains		1 300 000
	06.603	- Bâtiments administratifs	1 700 000	2 250 000
	06.604	- Equipements administratifs	1 250 000	1 690 000
	06.605	- Programmes informatiques	750 000	750 000
	06.608	- Dépenses diverses	3 210 000	1 350 000
	06.775	- Construction et extension des établissements d'enseignement supérieur	8 037 000	9 220 000
	06.776	- Aménagement des établissements d'enseignement supérieur	10 940 000	5 650 000
	06.777	- Equipement des établissements d'enseignement supérieur		5 100 000
	06.778	- Construction et extension des établissements des œuvres universitaires	6 347 000	4 150 000
	06.779	- Acquisition des bâtiments des œuvres universitaires	1 500 000	1 500 000
	06.780	- Aménagement des établissements des œuvres universitaires	8 400 000	10 100 000
06.781	- Equipement des établissements des œuvres universitaires	1 500 000	1 850 000	
06.782	- Recherche scientifique dans l'enseignement supérieur	2 000 000	5 500 000	
07	Financement public		400 000	550 000
	07.803	- Investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation	400 000	550 000
SOUS TOTAL 1 =			46 034 000	51 010 000

(En Dinars)

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
06		<u>2- Universités</u>			
		<u>Investissements directs</u>	<u>25 060 000</u>	<u>20 100 000</u>	
	06.604	- Equipements administratifs	3 610 000	3 760 000	
	06.776	- Aménagement des établissements d'enseignement supérieur	18 450 000	6 210 000	
	06.777	- Equipement des établissements d'enseignement supérieur	3 000 000	10 130 000	
		SOUS TOTAL 2 =	25 060 000	20 100 000	
06		<u>3- Recherche Scientifique</u>			
		<u>Investissements directs</u>	<u>70 370 000</u>	<u>61 170 000</u>	
	06.600	- Etudes générales	1 000 000	600 000	
	06.603	- Bâtiments administratifs		500 000	
	06.604	- Equipements administratifs	110 000	210 000	
	06.605	- Programmes informatiques	13 500 000	12 000 000	
	06.608	- Dépenses diverses	680 000	730 000	
	06.618	- Recherches scientifiques générales	47 280 000	41 530 000	
	06.619	- Promotion des recherches de développement et de la technologie	7 800 000	5 600 000	
	07		<u>Financement public</u>	<u>5 520 000</u>	<u>4 720 000</u>
		07.803	- Investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation	540 000	500 000
		07.804	- Investissements dans le domaine de la recherche	4 980 000	4 220 000
			SOUS TOTAL 3 =	75 890 000	65 890 000
		TOTAL DU CHAPITRE 26 =	146 984 000	137 000 000	
06		CHAPITRE 27: MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI			
		<u>1- Emploi</u>			
		<u>Investissements directs</u>	<u>5 900 000</u>	<u>5 900 000</u>	
	06.600	- Etudes générales	100 000	100 000	
	06.603	- Bâtiments administratifs	4 055 000	4 055 000	
	06.604	- Equipements administratifs	530 000	530 000	
	06.605	- Programmes informatiques	305 000	305 000	
	06.788	-Observatoire national de l'emploi et des compétences	160 000	160 000	
	06.789	- Promotion de la formation professionnelle et de l'emploi	750 000	750 000	
	07		<u>Financement public</u>	<u>26 000 000</u>	<u>26 000 000</u>
		07.806	- Investissements dans le domaine social	4 000 000	4 000 000
		07.810	- Interventions dans le domaine économique	22 000 000	22 000 000
			SOUS TOTAL 1 =	31 900 000	31 900 000
06		<u>2 - Formation Professionnelle</u>			
		<u>Investissements directs</u>	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>	
	06.789	- Promotion de la formation professionnelle et de l'emploi	100 000	100 000	
	07		<u>Financement public</u>	<u>2 100 000</u>	<u>2 100 000</u>
		07.803	- Investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation	2 100 000	2 100 000
		SOUS TOTAL 2 =	2 200 000	2 200 000	
		TOTAL DU CHAPITRE 27 =	34 100 000	34 100 000	

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
06		CHAPITRE 28 : LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE		
		<u>Investissements directs</u>	<u>920 000</u>	<u>3 000 000</u>
	06.600	- Etudes générales	800 000	800 000
	06.604	- Equipements administratifs		1 410 000
	06.605	- Programmes informatiques	120 000	790 000
		TOTAL DU CHAPITRE 28 =	920 000	3 000 000
06		CHAPITRE 29: LE TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL		
		<u>Investissements directs</u>	<u>1 900 000</u>	<u>1 900 000</u>
	06.603	- Bâtiments administratifs	40 000	40 000
	06.604	- Equipements administratifs	1 800 000	1 800 000
	06.605	- Programmes informatiques	60 000	60 000
		TOTAL DU CHAPITRE 29 =	1 900 000	1 900 000
07		CHAPITRE 30: INSTANCE SUPERIEURE INDEPENDANTE POUR LES ELECTIONS		
		<u>Financement public</u>	<u>7 000 000</u>	<u>7 000 000</u>
	07.807	- Subventions d'investissement au profit des institutions constitutionnelles	7 000 000	7 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 30 =	7 000 000	7 000 000
08		CHAPITRE 31: DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES		
		<u>Dépenses de développement imprévues</u>	<u>833 439 000</u>	<u>250 100 000</u>
	08.900	- Dépenses de développement imprévues	833 439 000	250 100 000
		TOTAL DU CHAPITRE 31 =	833 439 000	250 100 000
10		CHAPITRE 32 : DETTE PUBLIQUE		
		<u>Remboursement du principal de la dette publique</u>		<u>6 170 000 000</u>
	10.950	- Remboursement du principal de la dette publique intérieure		1 310 000 000
	10.951	- Remboursement du principal de la dette publique extérieure		4 860 000 000
			TOTAL DU CHAPITRE 32 =	
		TOTAL GENERAL =	6 374 335 000	10 950 098 000

TITRE II
TABLEAU "C ":

Crédits d'engagement et crédits de paiement sur ressources extérieures affectées pour l'année 2019

(En Dinars)				
N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
09	09.802	CHAPITRE 5: MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>32 130 000</u>	<u>700 000</u>
		- Investissement dans le domaine des services et de l'infrastructure	32 130 000	700 000
		TOTAL DU CHAPITRE 5 =	32 130 000	700 000
09	09.666	CHAPITRE 10 : MINISTERE DES FINANCES		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>10 607 000</u>	
		- Equipement des services de la Douane	10 607 000	
		TOTAL DU CHAPITRE 10 =	10 607 000	
09	09.810	CHAPITRE 12 : MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE		
		<u>2-Developpement</u>		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>10 000 000</u>	<u>24 000 000</u>
		- Interventions dans le domaine économique	10 000 000	24 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 12 =	10 000 000	24 000 000
09	09.608 09.675 09.676 09.677 09.679 09.684 09.801 09.811	CHAPITRE 13: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE		
		<u>1 - Administrations Techniques</u>		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>596 810 000</u>	<u>62 500 000</u>
		- Dépenses diverses	24 000 000	500 000
		- Forêts	2 500 000	3 000 000
		- Conservation des eaux et du sol	28 150 000	4 000 000
		- Barrages et ouvrages hydrauliques	266 430 000	33 500 000
		- Périmètres irrigués	29 520 000	1 500 000
		- Projets agricoles intégrés	47 350 000	2 000 000
		- Investissements dans le domaine de l'agriculture et de la pêche	45 360 000	2 000 000
		- Interventions dans le domaine social	153 500 000	16 000 000
		SOUS TOTAL 1 =	596 810 000	62 500 000
09	09.679 09.681 09.684	<u>2- Commissariats Régionaux du Développement Agricole</u>		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>162 341 000</u>	<u>43 037 000</u>
		- Périmètres irrigués	47 955 000	3 918 000
		- Eau potable	60 201 000	32 504 000
		- Projets agricoles intégrés	54 185 000	6 615 000
		SOUS TOTAL 2 =	162 341 000	43 037 000
		TOTAL DU CHAPITRE 13 =	759 151 000	105 537 000
09	09.810	CHAPITRE 14: MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		
		<u>2- Energies, mines et énergies renouvelables</u>		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>4 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
		- Interventions dans le domaine économique	4 000 000	4 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 14 =	4 000 000	4 000 000

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
09	09.608 09.810	CHAPITRE 15: MINISTERE DU COMMERCE		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>17 534 000</u>	<u>9 315 000</u>
		- Dépenses diverses	1 815 000	1 000 000
		- Interventions dans le domaine économique	15 719 000	8 315 000
		TOTAL DU CHAPITRE 15 =	17 534 000	9 315 000
09	09.725	CHAPITRE 16: MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>16 000 000</u>	<u>4 900 000</u>
		- Etudes et interventions pour le développement du domaine des technologies de l'information et de la communication	16 000 000	4 900 000
		TOTAL DU CHAPITRE 16 =	16 000 000	4 900 000
09	09.694 09.698 09.701	CHAPITRE 18: MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>1 203 370 000</u>	<u>385 000 000</u>
		- Routes et ponts	1 057 970 000	250 000 000
		- Protection des villes contre les inondations	10 300 000	18 000 000
		- Habitat	135 100 000	117 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 18 =	1 203 370 000	385 000 000
09	09.600 09.608 09.802	CHAPITRE 19: MINISTERE DU TRANSPORT		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>11 444 000</u>	<u>1 750 000</u>
		- Etudes générales	494 000	200 000
		- Dépenses diverses	20 000	50 000
		- Investissements dans le domaine des services et de l'infrastructure	10 930 000	1 500 000
		TOTAL DU CHAPITRE 19 =	11 444 000	1 750 000
09	09.605 09.746	CHAPITRE 23 : MINISTERE DE LA SANTE		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>138 000 000</u>	<u>2 100 000</u>
		- Programmes informatiques	83 000 000	1 000 000
		- Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire régionale	55 000 000	1 100 000
		TOTAL DU CHAPITRE 23 =	138 000 000	2 100 000
09	09.600 09.604 09.608 09.761 09.762 09.763 09.765 09.768	CHAPITRE 25: MINISTERE DE L'EDUCATION		
		<u>1 - Services Centraux</u>		
		<u>Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées</u>	<u>40 202 000</u>	<u>3 180 000</u>
		- Etudes générales	3 002 000	650 000
		- Equipements administratifs	403 000	100 000
		- Dépenses diverses	2 535 000	300 000
		- Construction et extension des écoles primaires	4 689 000	100 000
		- Aménagement des écoles primaires	9 769 000	100 000
		- Construction et extension des écoles préparatoires	3 857 000	780 000
		- Construction et extension des lycées	9 562 000	750 000
		- Equipements éducatifs	6 385 000	400 000
		SOUS TOTAL 1=	40 202 000	3 180 000

(En Dinars)

N° des Parties	N° des Articles	Désignation des Chapitres et des articles	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
09		2- Commissariats régionaux de l'éducation		
		Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	99 964 000	7 520 000
	09.761	- Construction et extension des écoles primaires	25 510 000	2 000 000
	09.762	- Aménagement des écoles primaires	37 208 000	3 000 000
	09.763	- Construction et extension des écoles préparatoires	1 210 000	50 000
	09.764	- Aménagement des écoles préparatoires	15 818 000	682 000
	09.766	- Aménagement des lycées	14 857 000	1 418 000
	09.767	- Construction et aménagement des internats et des réfectoires	4 130 000	100 000
	09.768	- Equipements éducatifs	1 231 000	270 000
			SOUS TOTAL 2=	99 964 000
		TOTAL DU CHAPITRE 25 =	140 166 000	10 700 000
09		CHAPITRE 26: MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
		Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées		
		1-Services Centraux	18 513 000	8 930 000
	09.605	- Programmes informatiques	400 000	400 000
	09.608	- Dépenses diverses	6 050 000	2 000 000
	09.775	- Construction et extension des établissements de l'enseignement supérieur	8 103 000	700 000
	09.777	- Equipement des établissements d'enseignement supérieur		4 730 000
	09.778	- Constructions et extension des établissements et des oeuvres universitaires	3 960 000	750 000
09.781	- Equipement des établissements des oeuvres universitaires		350 000	
		SOUS TOTAL 1=	18 513 000	8 930 000
09		3- Recherche Scientifique		
		Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	5 850 000	4 070 000
	09.618	- Recherches scientifiques générales	5 850 000	4 070 000
		SOUS TOTAL 3 =	5 850 000	4 070 000
		TOTAL DU CHAPITRE 26 =	24 363 000	13 000 000
09		CHAPITRE 27: MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLPOI		
		1- Emploi		
		Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	2 000 000	2 000 000
09.789	- Promotion de la formation professionnelle et de l'emploi	2 000 000	2 000 000	
		SOUS TOTAL 1=	2 000 000	2 000 000
09		2 - Formation Professionnelle		
		Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	5 900 000	5 900 000
	09.789	- Promotion de la formation professionnelle et de l'emploi	100 000	100 000
	09.803	- Investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation	5 800 000	5 800 000
		SOUS TOTAL 2=	5 900 000	5 900 000
		TOTAL DU CHAPITRE 27 =	7 900 000	7 900 000
		TOTAL GENERAL =	2 374 665 000	568 902 000